

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

Décret n° 96-94 DU 19 FEVRIER 1996
mettant fin au détachement du Capitaine de Vaisseau
ONGOUYA Jean Félix, auprès de l'Agence
Transcongolaise des Communications (A.T.C.).
(REGULARISATION).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu l'Ordonnance n° 31-70 du 18 Août 1970 portant statut général des cadres ;

Vu le décret 84-936 du 25 Octobre 1984 portant création et organisation du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;

Vu le décret n° 91-892 du 31 Octobre 1991 portant détachement du Capitaine de Vaisseau ONGOUYA Jean Félix auprès de l'Agence Transcongolaise de Communications ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-32 du 02 Février 1995 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE PREMIER : Il est mis fin au détachement du Capitaine de Vaisseau ONGOUYA Jean Félix auprès de l'Agence Transcongolaise de Communications (A.T.C.).

ARTICLE 2 : Le Capitaine de Vaisseau **ONGOUYA Jean Félix** est remis à la disposition du Ministère de la Défense Nationale, chargé de l'intégration des forces armées dans le processus démocratique en tant que facteur de développement, son administration d'origine.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter du 31 Décembre 1995, date de cessation de paiement de l'intéressé par l'A.T.C., sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 19 FEVRIER 1996

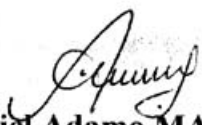
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,
Le Ministre de la Défense Nationale,
chargé de l'intégration des forces armées
dans le processus démocratique en tant que
facteur de développement,


Général J.J. YHOMBY-OPANGO.

P. le Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Plan et de la Prospective,
Le Ministre délégué auprès du Ministre de
l'Economie et des Finances, chargé du Budget
et de la coordination des régions,


Stéphane Maurice BONGHO NOUARRA.

Le Ministre des Transports et de l'Aviation
Civile,


Séraphin GOMPET.

Luc Daniel Adamo MATETA.
